



14/10/2015

Le SE-UNSA reçu en audience par l'IA

Ce mercredi 14 octobre, le SE-UNSA 80 a été reçu en audience par l'Inspecteur d'Académie afin d'obtenir des réponses sur plusieurs dossiers. Il était accompagné de Madame MAIRE, IEN Adjointe.

1 - Décharges de Direction :

Des collègues directrices et directeurs nous ont prévenus de modifications - à la baisse - de leur quotité de décharge administrative dont ils ont été informés par les services de la DSDEN ces derniers jours, plus d'un mois après la rentrée scolaire.

Pour certains, cette annonce de la diminution de la quotité de décharge s'accompagne d'une demande de "récupération" des heures soit disant "trop perçues" !

L'Inspecteur d'Académie a indiqué qu'il n'avait pris aucune décision visant à réduire la durée de la décharge hebdomadaire de tel ou tel directeur.

Il suppose que ce sont les "conséquences mécaniques" du "toiletage" qui est actuellement effectué par les services pour "remettre en conformité avec la réalité" la liste des directions du département à l'occasion de l'application des nouvelles normes de décharge pour les écoles à cette rentrée 2015.

Il s'agit, en réalité, de ne plus comptabiliser 1 classe supplémentaire lorsqu'un RASED est rattaché à l'école comme cela se faisait selon une règle spécifique au département de la Somme.

L'Inspecteur d'Académie a déclaré devoir gérer son enveloppe budgétaire consacrée aux décharges de direction en conformité avec la réalité du nombre de classes telle qu'elle ressort de base élèves et autres enquêtes de prévisions d'effectifs.

Le SE-UNSA s'est opposé à ce que la modification de la quotité de décharge intervienne ainsi en cours d'année, sans que les directrices et directeurs n'en aient été informés auparavant. On ne change pas les règles du jeu en cours de partie.

L'Inspecteur d'Académie a affirmé qu'il n'y aurait pas de "récupération" des heures de décharges imposée aux directeurs concernés.

Par ailleurs, il va réexaminer la situation des écoles concernées par cette diminution du temps de décharge hebdomadaire afin de voir s'il peut leur maintenir uniquement pour cette année 2015-2016 la quotité dont ils disposaient en début d'année scolaire.

Concernant la situation particulière de l'école de CRÉCY-EN-PONTHIEU qui accueille les enfants de la M.E.C.S. de VALLOIRES, l'IA a dit qu'il maintiendrait pour cette année la demi-décharge.

Pour l'école d'OISEMONT, l'Inspecteur d'Académie recevra le directeur, à sa demande.

2 - CAFIPEMF Rénové :

Le SE-UNSA s'est inquiété de l'absence de publication de la circulaire départementale relative à l'organisation des épreuves du CAFIPEMF 2016, suite à la publication l'arrêté du 20 juillet 2015 et de la circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015 au Bulletin Officiel.

L'Inspecteur d'Académie a rappelé que le CAFIPEMF est organisé au niveau académique et que la circulaire serait très prochainement adressée dans les écoles.

Mme MAIRE a ajouté qu'une réunion d'information pour l'inscription au CAFIPEMF, aura lieu le mercredi 4 novembre 2015, de 14 heures à 16 heures, École élémentaire Delpech, à Amiens.

L'Inspecteur d'Académie a rappelé que les PEMF sont des maillons indispensables dans la formation enseignants et qu'on leur demande beaucoup de travail pour l'accompagnement des jeunes enseignants.

Il reconnaît que c'est une fonction qui demande beaucoup de clairvoyance pour l'analyse des pratiques et pour le faire comprendre aux enseignants.

Il souscrit à la revendication des PEMF qui souhaitent une meilleure reconnaissance de leur certification et de leur statut par une indemnité spécifique.

Il regrette le manque de candidats pour le CAFIPEMF et espère que le nouveau format du CAFIPEMF sur 2 ans le rendra plus attractif et permettra de mieux préparer les candidats pour qu'il y ait un meilleur taux de réussite.

3 - Comité de suivi des rythmes scolaires :

Le SE-UNSA a demandé quand se réunirait le ce comité.

Mme MAIRE a répondu que la réunion du Comité de suivi des rythmes scolaires aura lieu fin décembre - début janvier afin de pouvoir y dresser un état définitif de l'élaboration des PEDT.

En effet, ceux-ci doivent être remontés à la DSDEN pour le 30 novembre afin de pouvoir continuer à percevoir le fond de soutien au fonctionnement des TAP.

L'Inspecteur d'Académie s'est félicité "*de la qualité des PEDT remontés à ce jour qui sont de vrais projets et pas des coquilles vides!*"

4 - Conseil de Formation :

Le SE-UNSA a demandé la date de la prochaine réunion du Conseil de Formation.

Mme MAIRE a indiqué que cette réunion aurait lieu avant la fin du premier trimestre.



Interrogée sur les modules de formation inscrits au PDF et qui comportent un volet "distanciel" non annoncé dans le PDF, elle s'est étonnée et va vérifier qu'il n'y a pas eu d'oubli.

5 - Réunion du premier Conseil d'Ecole :

Le SE-UNSA s'est étonné de l'envoi de circulaires mentionnant un caractère "exceptionnel" au fait que la réunion du Conseil d'Ecole prévue dans les textes officiels dans les 15 jours suivant les élections se situe cette année durant les vacances de la Toussaint, puisque c'est le cas chaque année, et imposant de fixer la réunion entre le 2 et le 7 novembre.

Il a interrogé sur la possibilité pour les directeurs de programmer leur réunion de Conseil d'Ecole au-delà du 7 novembre en accord avec les représentants des parents d'élèves et les élus municipaux.

L'Inspecteur d'Académie a accepté cette possibilité.

6 - Formation des directrices et directeurs d'écoles maternelles sur les nouveaux programmes :

Le SE-UNSA a alerté l'Inspecteur d'Académie sur le nombre significatif de remontées des collègues véritablement déstabilisés au sortir de ces formations, tant par ce qui concerne la mise en place du cahier de réussite que par le discours général tenu par l'IEN Préélémentaire, M. Poirel.

Au sujet du livret de réussite, sa forme, son contenu, les IEN et les CPC sont très embarrassés pour répondre au niveau des circonscriptions aux questions des enseignants ?

M. Poirel propose par exemple que ce livret soit une clé USB sur laquelle l'enseignant dépose les photos, les films et les enregistrements audio concernant l'élève et les analyses des réussites !

Dans son discours sur la bienveillance de l'école maternelle, M. Poirel utilise un certain nombre de formulations dont voici quelques unes retenues par les collègues :

"- *Ne jamais contraindre un enfant.*

- *S'il n'a pas envie de faire ce que l'enseignant propose, il ne fait pas ; il fait ce qu'il a envie.*

- *S'il ne veut pas faire quelque chose, c'est parce qu'il n'en éprouve pas le besoin, parce qu'il n'est pas mûr.*

- *Celui qui ne veut pas faire quelque chose, on ne le force pas, on le laisse ne rien faire.*

- *Il ne faut pas différer le plaisir de l'enfant. L'enfant ne doit pas se sentir frustré.*

- *Il faut proposer plusieurs activités pour que l'enfant puisse choisir et passer de l'une à l'autre quand il le souhaite. Il faut laisser l'enfant décider.*

- *On relève et on ne garde trace que de ce que l'enfant réussit.*

- *Plus de tables ni de chaises dans les classes, ils doivent pouvoir construire leur espace.*

- *Plus de temps de passage aux toilettes en commun, l'enfant va aux toilettes quand il en a besoin !*

- *L'enseignant ne change pas les couches, c'est l'ATSEM, et on ne la change que lorsqu'elle est pleine!!!*
- *Il ne faut pas faire se ranger les enfants. Les mettre en rangs par deux, ça les traumatise !"*

Concernant le livret de réussite, l'Inspecteur d'Académie a affirmé que les textes ne fixent aucun format et qu'en conséquence c'est la capacité créative des enseignants qui usent de leur liberté pédagogique qui donnera naissance à ce cahier.

Les enseignants doivent se l'approprier et en faire un outil qui permette de porter à la connaissance des parents les domaines de réussite des élèves et leurs progrès.

L'école maternelle doit permettre à chaque élève de réaliser des travaux aboutis, donc réussis, et doit en informer ses parents.

Le livret de réussite est fait pour montrer aux parents non pas ce que l'enfant ne sait pas encore faire mais au contraire ce qu'il sait déjà faire.

Concernant le discours de M. Poirel, l'Inspecteur d'Académie a tenu à faire remarquer que les remontées faisant état de collègues déstabilisés dont le SE-UNSA se fait l'écho n'étaient pas partagées par le SNUipp-FSU qui se satisfait, lui, de ces propos.

Il regrette que les personnes qui ont assisté à ces réunions ne se soient pas manifestées auprès de M. Poirel pour lui poser des questions et lui dire qu'elles se sentaient mal à l'aise.

Il a également tenu à réaffirmer sa confiance dans la compétence et l'expertise de M. Poirel, par ailleurs membre du groupe national de travail sur la maternelle présidé par Mme Viviane BOUYSSÉ.

Mme MAIRE a précisé que les réunions d'information des directrices et directeurs sur les nouveaux programmes de maternelle actuellement animées par M. Poirel étaient essentiellement axées sur l'entrée en maternelle et plus spécifiquement celle des enfants de moins de 3 ans.

L'Inspecteur d'Académie estime positif que le discours sur la maternelle interroge, voire bouscule les enseignants qui doivent revisiter leurs pratiques pour les mettre au service des nouveaux programmes.

Il affirme que beaucoup d'enseignants de maternelle vont au-delà des attendus du programme et se mettent eux-mêmes une pression trop importante.

C'est pour cela que M. Poirel tient un discours nécessairement et utilement offensif

Il souhaite que les enseignants s'approprient les programmes de la maternelle pour arriver à l'objectif qui lui est assigné de mettre les élèves en capacité de réussir à l'école élémentaire. Il fait confiance à l'intelligence collective des équipes enseignantes pour réaliser l'autorégulation nécessaire car il n'est pas question de tout changer du jour au lendemain.

Mme MAIRE a ajouté que les animations pédagogiques organisées cette année dans toutes les circonscriptions comportaient un volet maternelle visant à venir en aide aux enseignants de maternelle dans la mise en place des nouveaux programmes.

Nous avons également attiré l'attention de l'Inspecteur d'Académie sur les consignes données par certains tuteurs et/ou formateurs de l'ESPE aux jeunes FSR qui sont ensuite en difficulté pour les appliquer.

A titre d'exemple à l'ESPE, on demande 10 cahiers par élève en moyenne section de maternelle, à savoir : de vie, d'activités, de littérature, de vocabulaire, de comptines et chansons, de sciences, de danse, d'arts, de liaison, et bien sûr de réussite !

L'Inspecteur d'Académie a recommandé de mettre les stagiaires en situation de confiance par rapport aux enseignants titulaires qui les accueillent dans leur classe qui ont leur liberté pédagogique qui a été vérifiée par l'IEN lors des inspections.

Si des difficultés se font jour, il faut que les enseignants titulaires n'hésitent pas à contacter les tuteurs pour exposer les difficultés rencontrées et ne pas mettre en porte-à-faux le FSR.